

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 4 (1913)

Artikel: Supplément

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-109775>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SUPPLÉMENT

62. 1. Loi modifiant l'article premier de la loi du 17 mai 1902 sur l'instruction publique supérieure dans le canton de Vaud. (Du 1^{er} septembre 1909.)

Le Grand Conseil du canton de Vaud, vu le projet de loi présenté par le Conseil d'Etat; vu l'article premier de la loi du 17 mai 1902, modifiant l'article premier de la loi du 12 février 1898, modifiant lui-même l'article 40 de la loi du 10 mai 1890 sur l'instruction publique supérieure :

Décrète :

Article premier. L'article premier de la loi du 17 mai 1902, modifiant l'article premier de la loi du 12 février 1898, modifiant lui-même l'article 40 de la loi du 10 mai 1890, sur l'instruction publique supérieure, est modifié comme suit :

L'Université confère les grades et diplômes suivants : 1. Licence en théologie; — 2. licence en droit; 3. licence en lettres; — 4. licence en sciences sociales; — 5. licence en sciences (mathématiques, physique ou naturelles); — 6. licence en sciences pharmaceutiques; — 7. diplôme d'ingénieur-constructeur; — 8. diplôme d'ingénieur-mécanicien; 9. diplôme d'ingénieur-chimiste; — 10. diplôme d'ingénieur-électricien; — 11. diplôme de chimiste-analyste; — 12. diplôme d'études de police scientifique; — 12. doctorat en théologie; — 14. doctorat en droit; — 15. doctorat en médecine — 16. doctorat en lettres; — 17. doctorat en sciences sociales; — 18. doctorat en sciences.

Art. 2. Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution de la présente loi, qui entrera immédiatement en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 1^{er} septembre 1909.

63. 2. Loi concernant la discipline scolaire et les arrêts de discipline dans les écoles du canton de Neuchâtel. (Du 25 septembre 1893.)

Le Grand Conseil de la république et canton de Neuchâtel, sur la proposition du Conseil d'Etat et d'une Commission spéciale,

Décrète :

Art. 1^{er}. Les commissions scolaires ont le droit et le devoir de réprimer, chacune dans sa circonscription, conformément aux règlements qu'elles élaborent, les infractions à la discipline scolaire.

Le règlement peut prévoir, comme plus forte pénalité à infliger aux délinquants, les arrêts scolaires jusqu'à trois fois huit heures, à subir de jour, entre huit heures du matin et quatre heures du soir.

Le règlement peut aussi établir l'amende jusqu'à cinq francs, à prononcer par le juge de paix, sur plainte de la Commission scolaire, contre les personnes responsables de l'enfant, qui, par leur négligence, le laissent commettre des actes d'indiscipline.

Le règlement désigne les locaux admis comme salles d'arrêts scolaires.

Il est soumis par la Commission scolaire au préavis du Conseil communal, à l'approbation du Conseil général de commune et à la sanction du Conseil d'Etat.

Tout règlement non revêtu de cette sanction ne peut légalement déployer aucun effet.

Art. 2. Le procureur général peut renvoyer devant le juge de paix du ressort les enfants de dix à seize ans qui auraient commis des contraventions passibles de la prison civile ou des délits légers, lorsque, dans ces derniers cas, il envisage qu'il n'y a pas lieu de renvoyer les prévenus devant les tribunaux ordinaires ou de leur faire application des art. 79 et 82 du code pénal.

Art. 3. Le juge de paix saisi, siégeant en audience spéciale, peut infliger les arrêts de discipline jusqu'à huit jours aux enfants renvoyés devant lui.

La sentence du juge détermine si les arrêts doivent être subis de jour et de nuit ou seulement de jour, soit de huit heures du matin à quatre heures du soir.

En cas de contraventions relevant du juge de paix, le délinquant ne peut être puni que des arrêts de jour jusqu'à trois fois huit heures.

Ausstôt que le jugement est rendu, il en est donné avis par le greffe à la préfecture, laquelle en informe à son tour sur-le-champ le département de Justice et pourvoit ensuite à l'exécution.

Art. 4. Les arrêts de discipline de jour seulement sont subis dans les salles d'arrêts scolaires, par les soins et sous la surveillance de la Commission scolaire compétente, à laquelle avis du jugement est donné sans retard par la préfecture.

Art. 5. Les arrêts de jour et de nuit sont subis en salle spéciale, placée dans un bâtiment scolaire, s'il est possible, mais en tout cas en dehors des locaux de la prison.

Les salles d'arrêts sont fournies par les chefs-lieux de district. Le service en est remis à un concierge ou à un instituteur logeant dans le bâtiment.

Les frais de location et d'ameublement des salles d'arrêts sont à la charge de l'Etat.

Art. 6. Les frais d'entretien dans les salles d'arrêts de discipline sont à la charge de l'Etat.

Art. 7. Les enfants retenus à la salle d'arrêts de discipline sont placés dans chaque district sous la surveillance d'une commission de trois membres nommés par le Conseil d'Etat pour la durée d'une législature.

La commission veille particulièrement à ce que le travail obli-

gatoire, pendant les arrêts de discipline, consiste en leçons et exercices choisis en vue d'améliorer l'éducation de l'enfant.

L'employé chargé du service est tenu d'exécuter strictement toutes ses instructions.

En cas de négligence dans l'accomplissement de ses fonctions, ou d'insubordination, le Conseil d'Etat peut exiger de la commune du chef-lieu que cet employé soit remplacé.

Art. 8. Les fonctions des membres de la commission de discipline sont gratuites.

Les frais de déplacement sont fixés par une ordonnance.

Art. 9. La Commission de discipline présente chaque année au Conseil d'Etat un rapport sur l'activité qu'elle a déployée.

Art. 10. Le Conseil d'Etat prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente loi.

Art. 11. La présente loi deviendra exécutoire sous réserve du référendum.

La présente loi, ayant été publiée conformément à l'article 1^e de la loi sur l'exercice du référendum et n'ayant donné lieu à aucune opposition, est promulguée pour être exécutoire dès le 1^{er} janvier 1894.

64. 3. Programmes des examens à l'usage des candidats aux brevets de connaissances et d'aptitude pédagogique pour l'enseignement dans les écoles infantines et primaires du canton de Neuchâtel. (Programme général du 30 janvier 1909.)

EXAMEN EN OBTENTION DU BREVET DE CONNAISSANCES

A. Epreuves écrites.

I. DICTÉE ORTHOGRAPHIQUE.

Les candidats doivent être en mesure d'écrire correctement une page d'un bon auteur.

La dictée renseigne le jury sur les connaissances du candidat en matière d'orthographe ; il sera tenu compte des tolérances orthographiques.

II. COMPOSITION.

Le programme comprend des narrations, des descriptions, des lettres, des portraits, des dialogues, des pensées morales à développer, des sujets littéraires et pédagogiques.

Les idées personnelles auront toujours plus de valeur que les idées générales empruntées aux cours et aux manuels et adaptées tant bien que mal à tous les sujets. On tiendra compte du lien entre les idées, de la rigueur du raisonnement et du tour concis, limpide et énergique du style.

III. MATHÉMATIQUES ET COMPTABILITÉ.

a. Solution raisonnée de problèmes numériques choisis dans les limites du programme établi pour l'examen oral. — *b.* Faire un compte courant à intérêts sur des données fournies.

Etablir, par la partie simple ou la partie double, les livres nécessaires à un agriculteur, à un ouvrier, à un petit négociant, à un épicer, à un fabricant d'horlogerie, etc.

IV. ÉCRITURE.

Genres obligatoires : Cursive, Ronde, Coulée ou Bâtarde, Chiffres arabes.

Genres facultatifs : Gothique, Romaine, etc.

L'examen comprend : *a.* Ecriture cursive fine : Texte de 20 à 30 mots; — une ligne de grande cursive dite anglaise; — une ligne de ronde, grandeur moyenne; — une ligne de coulée ou bâtarde; — une ligne de chiffres. — *b.* Titre d'un ouvrage, carte réclame, formulaire, programme, etc., se prêtant à une disposition simple.

V. DESSIN.

Chaque candidat exécutera un dessin d'objet, d'après nature.

Le dessin sera une esquisse correcte, à la mine de plomb ou au crayon noir, ou un dessin ombré en tout ou en partie.

B. Épreuves orales.

I. MATHÉMATIQUES.

a. Pour les aspirants et les aspirantes.

Arithmétique théorique. — Théorie de la numérotation décimale, écrite et parlée. Opérations fondamentales sur les nombres entiers.

Propriétés des nombres. — Notions sur les puissances. Caractères de divisibilité. Preuves par 9. Plus grand commun diviseur. Plus petit commun multiple. Nombres premiers. Diviseur d'un nombre. Recherche du plus grand commun diviseur et du plus petit commun multiple par décomposition en facteurs premiers.

Théorie des fractions. — Fractions ordinaires. Fractions décimales. Conversion des fractions ordinaires en fractions décimales et réciproquement.

Nombres complexes.

Système métrique.

Rapports et proportions.

Applications de l'arithmétique. — Grandeurs directement ou inversement proportionnelles. Règles de trois. Intérêts simples. Escomptes. Echéance moyenne. Partages proportionnels. Règle de société. Mélanges et alliages.

b. Pour les aspirants seuls.

I. *Arithmétique*. — Carrés et racines carrées, cubes et racines cubiques (théorique et pratique).

II. *Algèbre*. — Eléments d'algèbre.

Equations du premier degré. Equations du second degré à une et à deux inconnues.

Progressions. Logarithmes. Intérêts composés. Annuités et amortissements.

III. *Géométrie* : a. *Géométrie plane*. — Lignes parallèles. Lignes concourantes. Angles. Leurs propriétés. Cas d'égalité. Triangle rectangle. Propriété des rectangles. Des parallélogrammes. Des polygones. Figures semblables. Circonférences, propriétés et mesure. Mesure des figures planes élémentaires. Notions d'arpentage. —

b. *Géométrie dans l'espace*. — Notions sur les rapports de positions des plans entre eux et des droites par rapport aux plans. Angles dièdres et polyèdres, polyèdres; prisme, pyramides, troncs de prisme, pyramides, corps ronds, cylindre, cône, sphère, mesure de la surface et du volume des corps énumérés ci-dessus, polyèdres semblables, rapports de leurs surfaces et de leurs volumes; — c. *Application de la géométrie au dessin linéaire et applications numériques*.

c. Pour les aspirantes seules.

Notions sur les figures géométriques usuelles.

II. SCIENCES NATURELLES.

I. Botanique.

Botanique générale. — Notions d'anatomie et de physiologie.

Organes fondamentaux. Organes de nutrition. Racines. Tiges et rameaux. Feuilles.

Organes de reproduction. Fleurs. Fruits et graines. Floraison et fructification.

Germination. Nutrition.

Botanique spéciale (classification). — Bases de la classification. Notions sur les Thallophites (microbes, champignons), les Musciniées et les Cryptogames vasculaires. Connaissance de quelques familles des Phanérogame : Conifères, Graminées, Orchidées, Renonculacées, Crucifères, Légumineuses, Rosacées, Solanées, Labiées, Composées.

II. Zoologie.

Zoologie générale. — Notions d'anatomie et de physiologie humaine.

Nutrition. — Digestion. Circulation du sang. Respiration.

Locomotion et sensibilité. — Notions sur les systèmes osseux, musculaire et nerveux. Les sens.

Zoologie descriptive ou systématique (classification). — Caractères essentiels des embranchements. Caractères essentiels des classes et des principaux ordres chez les Vertébrés. Notions sur les Mollusques, les Arthropodes et les Vers.

*III. Physique et Chimie.**a. Pour les aspirants seuls.*

Physique. — 1. *Notions de mécanique.* — Composition des forces dans les cas simples. Leviers. Pouliés.

2. *Propriétés générales des corps.* — Pesanteur. Balances. Lois de la chute des corps. Pendule.

3. *Hydrostatique.* — Principe de Pascal. Principe d'Archimède. Densité. Equilibre des liquides dans les vases communicants.

4. *Statique de gaz.* — Pression atmosphérique. Baromètre. Loi de Mariotte. Manomètres. pompes. Siphons. Aérostats.

5. *Chaleur.* Thermométrie. Dilatation. Liquéfaction et solidification. Machine à vapeur.

6. *Acoustique.* — Notions élémentaires. Vitesse du son.

7. *Optique.* — Sources de lumière. Vitesse de la lumière. Réflexion. Miroirs plans et concaves. Réfraction. Lentilles convergentes. Principaux instruments d'optique. Photographie. Notions d'analyse spectrale.

Electricité. — Principaux phénomènes de l'électricité statique. Machines électriques. Condensateurs.

Propriété des aimants. Champ magnétique. Magnétisme terrestre.

Piles. Courant électrique. Notions sur les unités électriques. Notions d'électrolyse. Phénomènes élémentaires de l'électromagnétisme. Galvanomètre. Electro-aimant. Télégraphie. Induction. Téléphone. Dynamo. Transport de l'énergie. Eclairage électrique.

Chimie. — Corps simples et corps composés. Oxygène, hydrogène. Acides, bases et sels. — Soufre, acides sulfureux, sulfurique, sulfhydrique. Azote, acide nitrique, ammoniaque. Carbone, houille, diamant, oxyde de carbone, acide carbonique. Potassium, potasse, salpêtre. Sodium, sel de cuisine. Calcium, chaux, calcaire. Silice, verre. Fer. Zinc. Etain. Cuivre, laiton, bronze. Plomb. Mercure. Argent. Or.

b. Pour les aspirantes seules.

Propriétés générales des corps. Solides, liquides et gaz. Pression atmosphérique, baromètre. La chaleur, ses sources, ses effets, dilatation, changements d'état, thermomètres. Magnétisme, boussole. Electricité : télégraphe, téléphone, éclairage. — Propriété des miroirs. Réfraction, arc-en-ciel. Propriétés du son, écho.

Sur toutes ces questions il ne sera demandé aux *aspirantes* que des notions générales et pas un exposé rigoureusement scientifique.

III. HISTOIRE.

Les candidats devront s'attacher essentiellement à rendre compte de l'enchaînement des faits historiques, de leurs causes et de leurs conséquences. Les candidats seront en mesure de donner pour chaque période un bref aperçu de l'état des connaissances scientifiques et du développement général des arts, des lettres, de l'industrie, etc.

A. Histoire générale. — I. Antiquité.

Les premiers âges de l'humanité. Notions générales sur l'histoire des *Egyptiens, Assyriens, Chaldéens, Hébreux, Phéniciens et Perses.*

Histoire de la Grèce. — Guerre de Troie. — Sparte et Lycurgue. — Athènes et Solon. — Périclès et son époque. Thèbes et Sparte. — Philippe de Macédoine. — Alexandre le Grand. — Conquête de la Grèce par les Romains.

Histoire romaine. — Fondation de Rome. — La Royauté. — La République. — Patriciens et plébéiens. — Guerres puniques. — Annibal. — Invasion des Cimbres et des Teutons. — Marius. — Sylla. — Pompée, Catilina et Cicéron. — Jules César. — Octave et Antoine. — Bataille d'Actium et fin de la République. — L'Empire. — Les Césars. — La civilisation romaine. — Le Christianisme.

II. Moyen âge.

Invasion des barbares. — Clovis et les Francs. — Mahomet et les conquêtes des Arabes. — Charlemagne. — L'Eglise. — La féodalité. — Les empereurs de la maison de Saxe et de Franconie. — Grégoire VIII. — Guelfes et Gibelins. — Invasion des Normands en Angleterre. — Les Capétiens. — Les Croisades. — Boniface VIII et Philippe-le-Bel. — Guerre de cent ans. — Jeanne d'Arc. — Louis XI et Charles-le-Téméraire. — Républiques italiennes. — Ferdinand-le-Catholique et Isabelle. — Conquête de l'Empire grec et prise de Constantinople. — Le peuple au moyen âge.

III. Temps modernes.

Renaissance. Grandes inventions et découvertes maritimes. — Charles-Quint et François I^{er}. — La Réformation et ses conséquences. — Soliman II. — Henri VIII d'Angleterre. — Philippe II. — Révolution des Provinces-Unies. — Elisabeth et Marie Stuart. — Guerre de religion en France. — Henri IV. — La Guerre de trente ans. — Traité de Westphalie. — Richelieu, Mazarin et la Fronde. — Louis XIV, sa politique est ses guerres. — Les Stuarts. — La République anglaise. — Cromwell. — Pierre le Grand et Charles XII. — Marie-Thérèse et Frédéric-le-Grand. — La Guerre de sept ans. — Joseph II. — Partage de la Pologne. — La formation des Etats-Unis. — Washington. — L'Angleterre en Inde.

IV. Histoire contemporaine.

La Révolution française : Assemblée constituante. — Assemblée législative. — Convention. — Directoire. — Consulat. — L'Empire. — L'Europe au commencement du XIX^{me} siècle. Traité de Vienne et Restauration. Révolutions françaises de 1830 et 1848. — Le second Empire. — Guerre de Sécession. — La guerre franco-allemande. — La République française. — L'Europe au XIX^{me} siècle. — La civilisation contemporaine.

B. Histoire nationale. I. Les anciens temps.

Epoque préhistorique.

Les Helvètes : Mœurs et lois, Divicon, Orgétoix, émigration et bataille de Bibracte.

L'Helvétie sous les Romains : La conquête, les établissements romains, Cécina, première apparition du christianisme.

Invasion des peuples germaniques : Les Alémanes, les Burgondes, les Francs.

L'Helvétie sous les Mérovingiens : Développement du christianisme, les missionnaires irlandais.

Les Carlovingiens : Les institutions de Charlemagne. Etablissement de la féodalité, développement des couvents.

Le royaume de Bourgogne et le duché d'Alémanie, la reine Berthe, réunion du royaume de Bourgogne à l'empire allemand.

L'empire allemand : Troubles et anarchie, la Trêve-Dieu. — Lutte de l'empereur et du pape. — Les Zäringen, leur politique, fondation de Fribourg et de Berne. — Les Kibourg, Pierre de Savoie, Rodolphe de Habsbourg. — Etat social au XII^{me} et XIII^{me} siècle.

*II. Période héroïque.**De la fondation de la Confédération à la Réformation.*

Origine des Waldstätten et leur situation politique au XIII^{me} siècle. — Première alliance et premières luttes contre les Habsbourg; les Waldstätten sous le règne de Habsbourg.

Première alliance perpétuelle, principales dispositions et traits caractéristiques du pacte de 1291. — Situation de Confédérés sous les règnes d'Adolphe de Nassau, d'Albert d'Autriche et d'Henri de Luxembourg. — Les traditions nationales relatives aux origines de la Confédération, leur formation, leur valeur historique. — Démêlés de Schwyz avec l'abbaye d'Einsiedeln. — Bataille de Morgarten. — Le pacte de Brunnen.

Siège de Soleure, alliances des Waldstätten avec leurs voisins. — Entrée de Lucerne dans la Confédération. — Berne et la bataille de Laupen. — Rodolphe Brun et la révolution de Zurich. — Alliance de Zurich avec les Waldstätten. — Guerre avec l'Autriche, entrée de Glaris et de Zug dans la Confédération. — Paix de Brandebourg. — Entrée de Berne dans la Confédération. — Siège de Zurich, paix de Ratisbonne et de Thorberg. — La Charte des prêtres. — Invasion des soldats de Coucy. — Conjurade de Soleure et fin de la puissance de Kibourg.

Guerre de Sempach et de Nafels. — Conséquences de ces victoires pour la Confédération. — Le convenant de Sempach. — Etat de la civilisation au XIV^e siècle.

Emancipation de Saint-Gall et d'Appenzell. — Formation des ligues grisonnes. — Premières campagnes en Italie et émancipation du Valais. — Conquête de l'Argovie.

Guerre civile de Zurich. — Bataille de Saint-Jacques sur la Birse, paix d'Ensisheim. — Fin de la guerre civile. — Guerre des plapparts et conquête de la Thurgovie. — Siège de Waldshut. — Les pays romands : Vaud, Genève, Neuchâtel. — La Charte de 1214, les combourgées avec les villes suisses.

Guerres de Bourgogne : Causes de la guerre, campagnes d'Alsace et de la Franche-Comté. — Invasion du pays de Vaud. — Batailles de Grandson et de Morat. — Traité de Fribourg. — Bataille de Nancy. Résultats des guerres de Bourgogne. — Bataille de Giornico. — Troubles et agitations. Diète de Stanz et Nicolas de Flue. — Le covenant de Stanz. — Hans Waldmann.

Guerre de Souabe : ses causes, les principales batailles, ses conséquences. — Entrée de Bâle, Schaffhouse et Appenzell dans la Confédération.

Guerres d'Italie : Première campagne. — Le cardinal Schinner. — Conquête des bailliages tessinois. — Bataille de Novare. — Bataille de Marignan. — Paix de Fribourg. — Alliance avec la France.

Neuchâtel pendant les guerres de Bourgogne, occupation du comté par les Suisses.

La Confédération des XIII cantons, les alliés, les pays sujets. — Etat social, moral et économique au XV^e siècle.

III. De la Réformation à la Révolution helvétique.

La Réforme dans la Suisse allemande : Zwingli à Glaris, à Einsiedeln, à Zurich. — La réforme à Zurich, à Berne et dans les autres cantons. Première campagne de Cappel et première paix nationale. Le colloque de Marbourg. — Seconde guerre de Cappel. — Deuxième paix nationale.

La Réforme dans la Suisse romande : Premières prédications de Farel ; Farel à Neuchâtel. — Luttes de Genève contre la Savoie. — Combourgeoise avec Fribourg et Berne. — Farel et Froment à Genève. — Combat de Gingins. — Conquête du Pays de Vaud et du Chablais. — Calvin.

Réaction catholique : Relèvement de l'Eglise romaine. — Expulsion des protestants du Tessin. — Borromée et la Ligue d'or. — Séparation d'Appenzell. — Restitution du Chablais à la Savoie. — Conjuration de Lausanne. — Traité de Nyon. — L'Escalade. — Les luttes confessionnelles dans le Valais.

Troubles des Grisons : Luttes intestines. — Période autrichienne, période française. — La Suisse pendant la guerre de trente ans. — La paix de Westphalie. — Etat politique, social et économique au XVI^{me} et au XVII^{me} siècle.

Guerre de paysans. — Première guerre de Vilmergen. — Troisième paix nationale. — Les Suisses et Louis XIV. — Neuchâtel en 1707 : les prétendants, les Trois-Etats, adjudication de la souveraineté au roi de Prusse, les articles généraux. — Seconde guerre de Vilmergen et 4^{me} paix nationale.

Le régime oligarchique : Luttes de familles, factions des Rudes et des Doux. — Mouvements révolutionnaires : Davel, Henzi, Gaudot, soulèvement de la Léventine, troubles de Genève, Chenaux. — Développement intellectuel et économique au XVIII^{me} siècle.

Préludes de la révolution. — Agitations et troubles dans les cantons. — Le club helvétique de Paris, le 10 août 1792. — Annexion de Genève et de Porrentruy à la France, de la Valteline à l'Italie. — Diète d'Aarau (décembre 1797).

IV. De la Révolution helvétique à nos jours.

Révolution vaudoise. — Invasion française, batailles de Neuenegg et de Fraubrunnen, entrée des Français à Berne. La Constitution helvétique. Occupation française. — Résistance de Schwyz. — Soulèvement du Nidwald. — La Suisse, champ de bataille de l'Europe. — Luttes entre unitaires et fédéralistes.

L'Acte de médiation. — Situation de la Suisse sous l'Acte de Médiation. — Neuchâtel et le prince Berthier. — Entrée des alliés en Suisse.

La longue diète, le pacte de 1815. — La réaction politique et religieuse. — Réveil de l'esprit public et du sentiment national.

Le mouvement démocratique de 1830 et 1831, les révisions cantonales. — Révoltes à Neuchâtel, Schwyz et Bâle. — Essais de révision du pacte fédéral. — Le concordat des sept cantons et la ligue de Sarnen, prise d'armes à Schwyz et à Bâle, dissolution de la ligue de Sarnen.

Les réfugiés : Conflits de 1834, l'affaire Conseil, Louis-Napoléon. Le Zuriputsch de 1839.

Le Sonderbund : Articles de Baden, suppression des couvents d'Argovie. Conférence de Lucerne. Guerre civile du Valais. Appel des Jésuites à Lucerne, les premiers corps-francs. Révolution vaudoise. Les corps-francs de 1845. Constitution définitive du Sonderbund. Diète de Berne, juillet à décembre 1847. La guerre. Conséquences de la défaite du Sonderbund.

Neuchâtel république : Le 1^{er} mars 1848, le gouvernement provisoire, la constitution du 30 avril. Assemblée de Valangin (juillet 1852).

La Constitution fédérale de 1848, le premier Conseil fédéral. — Progrès réalisés de 1848 à 1874. — Soulèvement royaliste du 3 septembre 1856 à Neuchâtel, négociations avec la Prusse, armements et occupation des frontières, le traité de Paris.

Relations avec l'étranger : Projet d'intervention en Italie, expulsion des Tessinois de la Lombardie. — Guerre d'Italie. Licenciement des régiments suisses au service de Naples. — Question de Savoie. — Les traités de commerce. — La neutralité suisse pendant la guerre franco-allemande de 1870.

Revision de la Constitution fédérale : Projet de 1872. Constitution de 1874. Modifications apportées postérieurement à cette Constitution, le référendum et l'initiative. Préoccupations économiques et sociales. Les grands bureaux internationaux. — Développement intellectuel et économique au XIX^{me} siècle.

V. Histoire du Canton de Neuchâtel.

Les principales phases de l'histoire du canton après sa séparation du royaume de Bourgogne. — Les familles de princes de Neuchâtel. — La réforme dans le canton. — Neuchâtel sous la domination des rois de Prusse. — La République neuchâteloise. — Développement économique et social. Hommes illustres.

IV. INSTRUCTION CIVIQUE.

(Pour les aspirants.) — 1. Principes généraux.

L'Etat et ses éléments essentiels : peuple, territoire, gouvernement. Les nationalités ; théories diverses relatives à ce sujet : unité de race, de langue, frontières naturelles.

2. Institutions fédérales.

Organisation de l'ancienne Confédération de 1291 à 1798. La République helvétique (1798-1803). L'Acte de Médiation, 1803. Le Pacte de 1815. La Constitution fédérale de 1848. La seconde Constitution fédérale de 1874. Revisions constitutionnelles survenues depuis 1874.

Buts de la Confédération. Relations extérieures, maintien de l'ordre et de la tranquillité, garantie des droits des citoyens, libertés constitutionnelles. Services publics fédéraux : Monnaies, postes, télégraphes, chemins de fer. Finances, péages, organisation militaire. Autorités fédérales : Assemblée fédérale, Conseil fédéral, Tribunal fédéral. Referendum et droit d'initiative.

3. Institutions cantonales.

Coup d'œil historique sur le développement du canton de Neuchâtel : Les maisons princières de Fenis, de Fribourg, de Hochberg, d'Orléans-Longueville, de Prusse, Comtes de Valangin. Constitution de 1848. Constitution de 1858. Revisions postérieures.

Souveraineté cantonale. Territoire et population. Droit public neuchâtelois. Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. Justice civile, justice pénale. Referendum et droit d'initiative. Loi sur les élections et sur les votations. Communes. Finances de l'Etat. Instruction publique. Cultes.

V. GÉOGRAPHIE.

A. Géographie générale. — I. Cosmographie.

Notions sur le système stellaire. Système solaire. Planètes. Comètes. Etoiles filantes. Système de Copernic. Le soleil. Le jour et la nuit. Saisons. Calendriers. La Terre et son satellite. Longitudes et latitudes. La lune. Ses phases. Eclipses. Marées.

II. Géographie physique.

Lecture des cartes. Globes et cartes. Plans. Echelles. Courbes de niveau. Hachures. Profils. Répartition des continents et des océans. Signes conventionnels. Relief des continents. Plaines, vallées, thalwegs, plateaux, déserts. Volcans et solfatares, tremblements de terre. Déplacement des lignes de rivage. Dunes. Iles. Relief du fond des océans, salure, température. Courants chauds et courants froids. Eaux continentales. Sources, geysers, puits artésiens. Fleuves et rivières : embouchures, estuaires, deltas, érosion et alluvionnement. Grottes et nappes souterraines. Lacs et lagunes. Neige, névés et glaciers. Climatologie. Distribution des températures. Régime des vents et des pluies. Distribution des plantes et des animaux. Les races humaines.

III. Europe.

Configuration horizontale. Relief. Distribution des montagnes, des plateaux et des plaines. Fleuves et rivières. Climats. Zones végétales et animales. Gisements miniers. Population. Peuples néo-latins, germains et slaves. Groupes secondaires : Basques, Grecs, Celtes, Sémites, Tsiganes, Finnois, Tatars et Mongols. Langues et religions.

Les grandes voies de communication, terrestres et maritimes.

Description de chacun des Etats d'Europe sous les rapports suivants : *a.* Situation, étendue et contours, reliefs, fleuves et rivières ; — *b.* villes principales classées par régions naturelles ; — *c.* climat, productions, industrie et commerce ; — *d.* état social et politique.

IV. Asie, Afrique, Amérique et Océanie.

a. Asie. Relief et cours d'eau. Populations : Indo-Européens et Sémites, Mongols, Dravidiens, Esquimaux et Négritos. Description des Etats de l'Asie et spécialement de la Chine, du Japon et de l'Inde ; — *b. Afrique.* Relief et cours d'eau. Populations : Nigritiens, Bantou, Hottentots, Foula, Khamites, Sémites et Européens. Etats indigènes et colonies européennes. Etude spéciale de l'Egypte, de l'Algérie-Tunisie et de la colonie du Cap ; — *c. Amérique.* Relief et cours d'eau. Population : Esquimaux, Indiens, Européens, Nègres, Chinois, Métis et Mulâtres. Etats et colonies européennes. Description spéciale des Etats Unis ; — *d. Océanie.* Grandes divisions : Australasie, Micronésie, Mélanésie et Polynésie. Principaux archipels. Description détaillée de l'Australie.

B. Géographie de la Suisse.

1. Etude détaillée du canton de Neuchâtel.
2. Position géographique de la Suisse en Europe, ligne de contour. Relief. Vallées. Fleuves et rivières. Lacs du Jura, du Plateau et des Alpes. Les 22 cantons étudiés au point de vue topographique et politique. Climat. Limites des neiges persistantes. Glaciers. Zones végétales. Faune sauvage et faune domestique. Chasse et pêche. Minéraux. Industrie. Commerce. Population. Langues. Religions.

Pour s'assurer que l'aspirant a une connaissance suffisante de la carte, le jury pourra exiger qu'il désigne sur une carte murale muette les positions dont il est question dans sa réponse.

VI. LANGUE FRANÇAISE.

A. Lecture et récitation.

Chaque aspirant devra faire la lecture expliquée d'un fragment littéraire qui lui sera indiqué et lire ou réciter un morceau en prose ou en vers à son choix.

*B. Grammaire et analyse.**I. Notions élémentaires de Grammaire historique.*

Langues mortes, langues vivantes. — Origine du français. — Mots d'origine populaire, savante, étrangère. — Les doublets, les homonymes, les synonymes.

II. Phonétique.

Les sons et les lettres. — Classification des voyelles et des consonnes, leur prononciation. — L'accent tonique. — Les signes orthographiques.

III. Lexicologie.

Différentes espèces de mots. Mots variables, mots invariables. Mots de rapports, mots d'idées. Mots dérivés. Mots composés.

Nom. — Différentes espèces de noms. Noms communs de matière, concrets, abstraits, collectifs. Les noms propres, leur origine. — Etendue et compréhension des noms. Genre et nombre. — Formation du féminin et du pluriel.

Article. — Article défini, indéfini, partitif. — Elision et contraction.

Adjectif. — Sa fonction. — Différentes sortes d'adjectifs, qualificatifs, déterminatifs : *a.* Adjectifs qualificatifs. — Formation du féminin et du pluriel. — Degrés de qualification ; *b.* Adjectifs déterminatifs. Différentes sortes d'adjectifs déterminatifs, leur fonction. — Adjectifs numéraux ou noms de nombre, numéraux cardinaux, leur formation ; numéraux ordinaux, leur formation. — Adjectifs démonstratifs, possessifs, indéfinis.

Pronom. — Pronoms personnels, démonstratifs, possessifs, relatifs, interrogatifs, indéfinis. Leurs fonctions et leurs formes.

Verbe. — Le sujet et les compléments du verbe. — Des modifications du verbe, radical, terminaison, personnes, nombre ; modes, leur classification ; temps, leur classification. — Verbes auxiliaires. — Les conjugaisons. — Formation des temps simples et composés. — Verbes réguliers, irréguliers, défectifs. — Différentes espèces de verbes : transitifs, intransitifs, neutres, actifs, passifs, réfléchis, impersonnels. — Conjugaison négative, interrogative.

Adverbe. — Sa fonction. — Espèces d'adverbes. — Formation des adverbes. — Origine des adverbes en *ment*. — Locutions adverbiales. — Degrés de significations.

Préposition. — Formation et signification des prépositions. — Rapports. — Locutions prépositives.

Conjonction. — Conjonctions de coordination et de subordination. — Locutions conjonctives.

Interjection. — Distinction entre les différentes interjections.

Dérivation. — Dérivation propre. — Dérivation impropre. — Dérivation des substantifs, des adjectifs, des verbes.

Composition. — Composition par les mots simples. Composition par les préfixes. Familles de mots.

IV. *Syntaxe. — a. Syntaxe des mots.*

Du nom. — Accord du nom. — Noms à double genre. — Noms à double pluriel. — Noms invariables. — Pluriels des noms dérivés des langues étrangères. — Pluriel des noms composés. — Pluriels des noms propres. — Nombre des substantifs indéterminés compléments d'un autre substantif.

De l'article. — Son emploi devant les noms communs, devant les noms propres. — *Du, de, la, des, de*, devant un nom pris dans un sens partitif. — *Le, la, les*, devant *plus, mieux, moins*.

De l'adjectif qualificatif. — Règles d'accord des adjectifs. Exceptions aux règles d'accord. — Adjectifs composés. — Adjectifs employés adverbialement. — Accord des adjectifs *nu, demi, feu, franc, grand, possible, proche*. — Expressions adjectives désignant des couleurs. — Sens différent de l'adjectif placé avant ou après le nom. — Complément de l'adjectif.

De l'adjectif déterminatif. — Adjectifs numéraux ou noms de nombre. — Nombres de *vingt, cent, mille*. — Adjectifs cardinaux mis pour des adjectifs ordinaux. — Adjectifs possessifs. — Suppression des adjectifs possessifs. Emploi de *son, sa, ses* et de *en*. — Nombre du substantif déterminé par *leur*. — Adjectifs indéfinis, orthographe de *même, quelque, tout*.

Du pronom. — Règles générales sur l'emploi du pronom. — Pronoms personnels employés comme sujets. — Compléments. — Remarques sur l'emploi de *lui, soi, en, y, le, la, les*. — Pronoms démonstratifs, remarque sur le mot *ce*. — Pronoms relatifs et interrogatifs, emploi de *qui, que, quoi, lequel, duquel, dont* et *où*. — Pronoms indéfinis : *chacun* suivi de *son, sa, ses*, ou de *leur, leurs, l'un l'autre, l'un et l'autre*.

Du verbe. — Emploi du sujet. — Place du sujet. — Accord du verbe avec son sujet : règle générale et règles particulières. — Compléments du verbe, leur emploi et leur place. — Emploi des modes et des temps. — Du participe présent. — De l'adjectif verbal, variabilité. — Du gérondif. — Du participe passé, règles générales d'accord et règles particulières.

De l'adverbe. — Remarques sur certains adverbes et locutions adverbiales. La négation *non, ne*. — Des compléments de la négation. Suppression de *pas* et *point*. Emploi de la négation dans les propositions subordonnées.

De la préposition. — Remarques sur l'emploi de certaines prépositions.

De la conjonction. — Emploi de *que, parce que, puisque, quoique*.

b. *Syntaxe des propositions.*

La proposition simple et la proposition composée. — Membres essentiels et membres accessoires de la proposition. — Place des membres de la proposition. — Emploi du mode dans la proposition simple. — La proposition principale. — Propositions coordonnées et leurs rapports entre elles. — Propositions subordonnées : substantives, adjectives, adverbiales. Réduction des propositions subordonnées. — Emploi de la négation, des temps et des modes

dans la proposition subordonnée. — Concordance des temps. — Construction de la phrase composée. — Des signes de ponctuation, leur emploi.

Des figures de construction. — Inversion. — Ellipse, pléonasme, syllepse.

C. Littérature.

Définition des genres principaux : poésie lyrique, épique, dramatique ; discours, histoire et roman.

Notions de versification. Principes généraux.

Histoire littéraire. — Caractéristique générale des principaux écrivains à partir du XVII^{me} siècle : Corneille, Pascal, La Fontaine, Molière, Boileau, Racine, M^{me} de Sévigné, La Bruyère, Bossuet, Fénelon. — Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, Buffon, Diderot et L'Encyclopédie, André Chénier. — M^{me} de Staël, Chateaubriand ; Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Vigny, Alfred de Musset, Balzac, Georges Sand ; Thiers, Michelet, Taine, Renan.

L'aspirant doit avoir lu au moins une pièce de Corneille, de Racine, de Molière, quelques fragments des œuvres de Voltaire, Montesquieu et Rousseau, un certain nombre de fables de La Fontaine, quelques lettres de M^{me} de Sévigné, un chapitre de La Bruyère, une oraison funèbre ou un sermon de Bossuet, quelques poésies de Lamartine et de Victor Hugo et quelques pages choisies des autres écrivains.

VII. LANGUE ALLEMANDE.

I. Grammaire. a. Notions élémentaires sur la prononciation et accentuation, formation des verbes, substantifs et adjectifs ; — b. *Substantifs* : noms communs et noms propres, noms composés et diminutifs, leur déclinaison ; — *Adjectifs* : déclinaison et degré de comparaison. Variabilité et invariabilité, sa place quant au substantif. — Déterminations et pronoms, noms de nombre : leur déclinaison. — *Verbes* : verbes simples et composés (séparables ou inséparables). Verbes passifs, réfléchis et impersonnels, transitifs ou intransitifs. Auxiliaires de temps et de modes. Conjugaisons faible, forte, mixte et irrégulière ; — *Adverbes* : formation ; degrés de comparaison ; — *Prépositions* : cas régis par elles ; — *Conjonctions* ; — c. *Syntaxe*. Arrangement, ordre des mots dans la phrase. Interrogation et négation. Proposition simple et proposition composée ; leurs différentes constructions. Influence des conjonctions sur la construction. Inversion du sujet. Infinitif avec ou sans « zu ».

II. Lecture et interprétation d'un texte facile, avec application à des exercices de conversation.

VIII. PÉDAGOGIE.

A. Pédagogie didactique.

Notions de psychologie appliquée à l'éducation. Education des sens. Hygiène scolaire. Education physique par la gymnastique et les jeux. — Les faits intellectuels, sensitifs et volontaires.

Didactique de l'enseignement. — La méthode et les méthodes Intuition. Exposition et interrogation. Induction et déduction. Les procédés. Modes d'enseignement : individuel, simultané, mutuel et mixte.

Didactique spéciale. — Occupations fröbeliennes. Lecture. Exercices de mémoire. Grammaire et orthographe. Composition. Ecriture. Arithmétique et comptabilité. Géométrie. Géographie et cosmographie. Sciences naturelles. Histoire. Instruction civique. Chant. Dessin. Gymnastique. Travaux à l'aiguille. Travaux manuels.

Organisation scolaire. — a. Les divers degrés de l'enseignement : primaire, moyen et supérieur. Ecoles enfantines et primaires. Cours complémentaires. Annexes de l'école ; bibliothèques, musées, caisses d'épargne, cantines, écoles gardiennes, colonies de vacances. Conférences pédagogiques ; — b. Classement des élèves. Plan d'études. Tableau des leçons. Journal de classe. Devoirs écrits, devoirs domestiques. Correction de ces travaux. Examens et promotions des élèves.

Discipline. — La discipline en général. Conditions matérielles et morales de la discipline. But supérieur de la discipline. Emulation. Récompenses et punitions.

Législation. — Dispositions constitutionnelles, législatives et réglementaires concernant l'enseignement primaire.

B. *Histoire de la pédagogie.*

Histoire sommaire de l'éducation chez les anciens. Idées pédagogiques du moyen âge. Les principes d'éducation dans les temps modernes et contemporains.

XVI^e siècle. — Rabelais, Montaigne, Luther.

XVII^e siècle. — Coménius, Jésuites et Jansénistes (Port-Royal), Fénelon, Les frères de la doctrine chrétienne, Locke, Francke.

XVIII^e siècle. — Rousseau, Kant Basedow.

Pédagogie moderne. — Pestalozzi, le père Girard, Fröbel, M^{me} Necker de Saussure.

La pédagogie scientifique. — Herbart, Herbert Spencer, Alexandre Bain, Compayré.

IX. CHANT.

A. *Examen théorique.*

1. *Définition.* — Musique. Son. Musique vocale. Musique instrumentale.

2. *Voix.* — Division des voix et leur classement.

3. *Signes employés pour la notation de la musique.* — Musique chiffrée. Exposé du système.

4. *Mélodie.* — *Harmonie.* — Intervalles. Consonances. Dissonance

5. *Mode.* — Gammes diatoniques du mode majeur et du mode mineur. Formation des gammes. — Tonalité.

6. *Gamme chromatique.* — Demi-ton diatonique. Demi-ton chromatique.

7. *Transposition.* — Exemple de transposition écrite.
8. *Accords.* — Accord parfait majeur. Accord parfait mineur. Accord de septième de dominante et ses renversements.
9. *Mesure.* — Mesures simples et composées. Division de la mesure en temps. Façon de battre la mesure.
10. *Indications relatives à l'interprétation musicale :* a. Métrique des mesures à $\frac{2}{4}$, $\frac{3}{4}$, $\frac{4}{4}$, contenant des noires. Syncope; — b. Temps. Principaux termes italiens. Métronome. Point d'orgue et modification de temps; — c. Nuances d'intensité; — d. Articulation des sons, jeu lié, jeu détaché; — e. Port de voix.
11. — *Ornements.* — Appogiature brève, trille, mordant (groupets).

B. Examen pratique.

1. A l'aide du diapason, exécuter un son donné, une gamme majeure à partir de ce son, et l'accord parfait majeur.
2. Lecture à vue d'un solfège en do, fa ou sol majeur, avec modulations aux tons voisins.
3. Exécution d'un chant d'école au choix du candidat.
Si le candidat ne peut pas chanter, il doit posséder une connaissance suffisante du violon ou du piano.

X. HYGIÈNE.

I. Hygiène générale.

Notices relatives aux agents extérieurs pouvant agir sur l'état de santé : atmosphère et climat; sol et eau; habitation; soins corporels et vêtements; aliments et boissons; exercice et repos; parasites et microbes.

II. Hygiène du groupe scolaire.

1. *Hygiène à l'école :* bâtiment scolaire (bâtiment, salle d'école, dépendance; mobilier et matériel scolaire).
2. *Hygiène de l'élève :* a. hygiène de l'enseignement: l'éducation intellectuelle (surmenage, punitions, anomalies, etc.); l'éducation physique (gymnastique, jeux, promenades, travaux manuels, colonies de vacances); les maladies scolaires (maladies de la vision, la scoliose), les troubles de la santé en général; b. la surveillance médicale des écoles : le médecin scolaire, la prophylaxie des maladies contagieuses et parasitaires.
3. *Hygiène du corps enseignant :* morbidité; surmenage, prophylaxie.

III. Hygiène sociale.

L'alcoolisme : causes, prophylaxie.

La tuberculose : organisation de la lutte antialcoolique.

IV. Premiers secours en cas d'accident.

Evanouissement, syncope, asphyxies, épilepsie, saignements de nez, brûlures, contusions, entorses, luxations et fractures. Plaies et hémorragies.

XI. GYMNASTIQUE.

(*Pour les aspirants et aspirantes.*) — *Examen théorique et pratique.*

A. Théorie.

(Leçon donnée à une classe d'élèves primaires.)

- a. Plan physiologique d'une leçon;* — *b. Exercices d'ordre;* —
- c. Exercices préliminaires;* — *d. Exercices aux engins;* — *e. Jeux;*
- f. Connaissances générales.*

B. Pratique.

Exécution d'exercices préliminaires et aux engins choisis dans les deux degrés de « l'Ecole fédérale de gymnastique ».

NB. La nouvelle « Ecole fédérale de gymnastique », édition de 1896, sert de base aux études et aux examens.

(*Pour les aspirantes.*) — *A. Théorie.*

(Leçon donnée à une classe d'élèves primaires.)

- a. Plan physiologique d'une leçon;* — *b. Pas de danse et rondes;* —
- c. Exercices d'ordre en rangs ouverts et en colonnes de couples,* 1^{er} degré; — *d. Exercices aux engins,* 1^{er} degré; — *e. Jeux,* 1^{er} degré.

B. Pratique.

Exécution individuelle des exercices ci-dessus.

N. B. Le manuel, adopté pour l'enseignement de la gymnastique féminine dans le canton, sert de base aux études et aux examens.

XII. ÉCONOMIE DOMESTIQUE.

(*Pour les aspirantes.*)

Etude des questions se rapportant à l'hygiène. — De l'économie domestique, son importance. Du rôle de la femme dans la famille, et sa part dans l'administration d'une maison. — De l'ordre, de la prévoyance et de l'économie.

Budget et comptabilité de ménage. Emploi du temps, occupations journalières et périodiques.

a. Habitation. — Conditions d'une habitation saine, agréable et confortable. Choix et distribution d'un appartement. — Cuisine, fourneau,, évier, ustensiles. — Garde-manger, cave, cellier, buanderie, chambre haute. Salle à manger, salon, chambre à coucher. Tentures, planchers et parquets. Aérage et dimensions des pièces. Désinfection des appartements, des conduites d'évier et des fosses d'aisance, de la literie, du linge et des vêtements. — Mesures préventives en cas de maladies contagieuses, la vaccination. Pharmacie domestique. Animaux nuisibles. — Chauffage : cheminées, poèles, calorifères. — Eclairage. Dangers du gaz et du pétrole. — Citerne, puits, fontaines. — *b. Vêtements.* — Rapport du vêtement avec le climat, la saison et la constitution de l'individu. De la peau, sa structure, ses fonctions, soins qu'elle exige. Bains, lotions d'eau froide, leurs effets sur la santé. — Coiffure, cravate, corset, chausse. — Des divers tissus, leur nature, leur couleur. Lessive du linge, des soies, des flanelles, des étoffes de couleurs. Enlèvement des taches. Teignes. Lits ; — *c. Aliments.* — Composition et classification des aliments. Valeur nutritive et digestibilité. Régime végétarien. Choix des aliments dans l'état de santé, dans la maladie, dans la convalescence. Viandes, œufs, lait, fromage, pain, légumes secs, champignons, pommes de terre, racines, légumes verts, salades, fruits. Beurre, huile, graisses, sucre, miel. Boissons : Eau, lait, café, chocolat, thé, maté. Vin, bière, cidre, liqueurs, sirop. Condiments : Sel, oignon, ail, poireau, vinaigre, moutarde, épices. Conservation des aliments.

XIII. OUVRAGES A L'AIGUILLE.

(*Pour les aspirantes.*) — *a. Examen théorique.*

1. Théorie du bas.
2. Coupe et confection de lingerie (démonstrations au tableau noir).
3. Théories sur l'enseignement simultané et intuitif.

b. Examen pratique.

Tricotage et raccommodage de bas. — Exercices pratiques de couture sur toile et tissus divers. — Raccommodages de linge.

Enseignement Frœbelien. (Pour les aspirantes seules.)

Les aspirantes qui désirent obtenir le brevet de connaissances pour l'enseignement dans les écoles enfantines doivent, après avoir subi toutes les épreuves écrites et orales exigées pour le brevet primaire, passer en outre un examen théorique et pratique conformément au programme suivant :

a. Examen théorique.

L'éducation intuitive; l'observation et l'expérimentation.

Les précurseurs de Frœbel.

Pestalozzi et l'enseignement par l'aspect.

Fröbel, son idée, sa méthode, ses interprétateurs.

L'école fröbelienne moderne, ses moyens éducatifs.

Le matériel d'intuition ; sa division, les occupations, leur but.

La méthode de dessin linéaire : son rôle au point de vue de l'écriture et du dessin proprement dit.

Les marches et les jeux gymnastiques au point de vue physique, intellectuel et moral.

Le développement moral : la poésie, le chant, la causerie.

La lecture phonétique : marche à suivre.

L'écriture : sa relation avec la lecture.

Le calcul écrit : formules abstraites et leur préparation.

b. Examen pratique.

Exécution de travaux pris dans les différentes séries d'occupations fröbeliennes.

Travaux manuels (facultatif).

1. *Cartonnage* : Confection d'un objet plat ou monté.

2. *Travail sur bois* : Confection d'un objet plat ou monté.

EXAMEN POUR L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE
PÉDAGOGIQUE.

1. Une composition traitant un sujet pédagogique.

2. Un examen oral sur les méthodes d'enseignement.

3. Pour les institutrices d'écoles enfantines, deux leçons prises dans le programme d'enseignement de l'école enfantine.

Pour les instituteurs et institutrices primaires, deux leçons prises dans le programme d'enseignement primaire.

Le Département de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, vu les articles 68, 69, 70, 71; 76 et 77 de la loi sur l'enseignement primaire du 18 novembre 1908; vu le programme des examens à l'usage des candidats aux brevets de connaissances et d'aptitude pédagogique pour l'enseignement dans les écoles enfantines et les écoles primaires,

Arrête :

1. Le programme des examens à l'usage des candidats aux brevets de capacité pour l'enseignement dans les écoles enfantines et primaires est adopté pour entrer en vigueur le 1^{er} mai 1909.

2. Le programme d'examens du 31 décembre 1889 et le programme provisoire du 15 février 1907 sont abrogés.